Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 28 (1936)

Heft: 2

Rubrik: Mouvement ouvrier

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mouvement ouvrier.

A l'Etranger.

Charles-Edouard Johanson.

L'Union syndicale de Suède et le mouvement syndical international viennent d'éprouver une grande perte par la mort de Charles-Edouard Johanson, survenue à Stockholm le 25 février dernier.

Johanson naquit en 1882 à Forlose, en Suède, où il apprit le métier de cordonnier. De là, il se rendit à Stockholm où il devint bientôt président de la Fédération suédoise de la chaussure. Il occupa ce poste jusqu'au moment où il fut appelé à succéder à Thorberg à la présidence de l'Union syndicale, en 1930. Il remplaça également Thorberg au conseil d'administration du Bureau international du Travail, où ses avis étaient toujours très écoutés. Johanson avait le don rare d'exprimer beaucoup de choses en peu de mots. Il fut le digne successeur de cette grande personnalité qu'était Thorberg. C'est sous l'impulsion de ces deux hommes que le mouvement syndical suédois prit le bel essor que nous lui connaissons actuellement.

Tous ceux qui eurent l'occasion de collaborer avec Johanson dans les organismes internationaux lui garderont un bon souvenir. Un télégramme de condoléance a été envoyé à nos amis de la centrale nationale suédoise dès que nous parvint la fatale nouvelle.

Au Bureau international du travail.

La semaine de 40 heures.

1919: La Constitution donnée à l'Organisation internationale du travail au moment de sa création proclame, comme l'un des principes que toutes les communautés industrielles devraient s'efforcer d'appliquer: « l'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures. »

1935: La Conférence générale de l'Organisation internationale du travail vote une convention affirmant le principe de la semaine de quarante heures sans diminution du niveau de vie des travailleurs.

Ce simple rapprochement met en évidence l'évolution rapide du problème de la réduction de la durée du travail, considérée à la fois comme un moyen d'atténuer le chômage et comme une conséquence des progrès techniques incessants. Il suffit à marquer l'importance de l'étape que l'organisation a franchie au cours de l'année qui s'achève, dans l'un des domaines essentiels de son activité.

C'est la semaine de 40 heures qui est désormais pour elle le but à atteindre. Aussi bien, après avoir fait immédiatement une première application de ce principe, par voie de convention, dans une branche nouvelle de l'industrie verrière, prépare-t-elle des projets de conventions analogues pour réaliser internationalement la réforme, respectivement dans les travaux publics, dans le bâtiment et le génie civil, dans l'industrie du fer et de l'acier, dans les mines de charbon et dans l'industrie textile. C'est à sa session de 1936, convoquée pour le 4 juin à Genève, que la Conférence internationale du travail